

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2015.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14730-1A-2-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-30 du Maire ;

Vu les rapports de Monsieur/ Madame

sur la partie

1° MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint,

« OB de la DGA Aménagement Urbain » ;

2° VELOUPOULE MERLO Nalini, 2ème Adjointe,

« OB de la DGA Services Techniques » ;

3° ADAME Brigitte, 4ème Adjointe,

« OB de la DGA Développement Humain » ;

4° LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint,

« OB de la DGA Développement des Territoires » ;

5° FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint,

« OB de la DGA Entreprise Municipale » ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)**

Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2015.

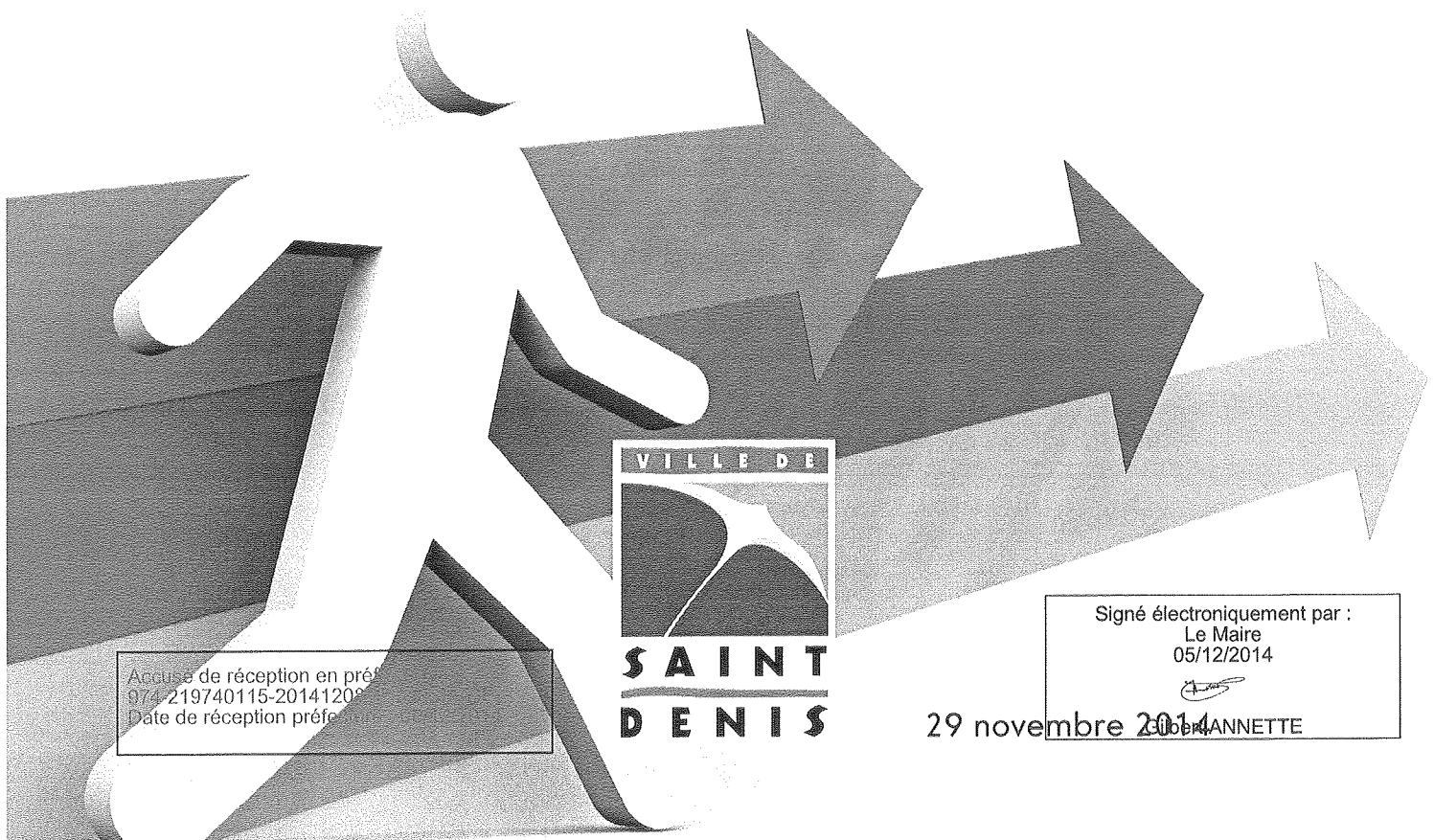
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-1B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

Les Orientations Budgétaires 2015



Accusé de réception en préfecture
074-219740115-20141209
Date de réception préfecture



Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014

M^{me} ANNETTE

29 novembre 2014

SOMMAIRE

Préambule	3
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA DGA DEVELOPPEMENT URBAIN	4
Direction Patrimoine et foncier.....	4
Direction de l'Urbanisme.....	5
Direction Aménagement, grands projets et mobilité	5
Direction du Plan et SIG	6
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA DGA SERVICES TECHNIQUES.....	8
Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien.....	8
Garantir une eau de qualité pour tous	8
Réduire les inégalités	9
Construire Saint Denis pour les générations futures	10
Faire de Saint-Denis un phare économique, intellectuel, culturel et sportif.	10
Un habitat de qualité pour le plus grand nombre.....	11
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA DGA DEVELOPPEMENT HUMAIN	12
Favoriser la réussite éducative.....	12
Mettre en œuvre la gratuité de la restauration scolaire	13
Investir dans notre jeunesse	14
Faciliter l'autonomie des parents par la création de places dans les structures d'accueil du jeune enfant	14
Poursuivre et consolider la politique culturelle	15
Favoriser et consolider la politique sportive	16
Promouvoir une politique d'intégration et d'inclusion sociale.....	17
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	19
L'insertion et le développement d'activités par l'économie de proximité	20
Création d'activités et d'emploi	20
Consolidation du tissu économique en place	21
Habiter les quartiers.....	22
Propreté et travaux de proximité	22
La cohésion des territoires et le service public de proximité.....	23
Les citoyens via la démocratie participative.....	23
Les thèmes annexés sur l'ensemble des territoires	25

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DGA ENTREPRISE MUNICIPALE	27
Garantir une gestion financière équilibrée	27
Optimiser les dépenses de ressources humaines, clef de charges de fonctionnement maîtrisées	28
Conforter la plus-value numérique et informatique dans le fonctionnement des services	28
Le respect des missions régaliennes	29

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Préambule

Les orientations budgétaires pour l'année 2015 sont les premières du nouveau mandat municipal.

Elles en reflètent déjà les priorités. Elles sont également, pour cette année 2015, la traduction de l'achèvement des projets initiés les années précédentes.

Elles intègrent aussi les exigences du budget de l'Etat quant aux contributions qu'il apporte aux collectivités dans l'effort de désendettement qui est entrepris au plan national.

La municipalité a pris en compte ces éléments dans la prospective du mandat qu'elle a dû réécrire. Cette cohérence conforte la confiance avec nos partenaires, notamment financiers. Pour autant, les choix retenus restent dans le droit fil du programme qui a été proposé et retenu par les dionysiens.

C'est à travers la traduction des axes majeurs de ce programme, tels qu'ils se matérialisent maintenant dans la réorganisation des services votée lors du conseil Municipal du 27 septembre dernier, que sont exprimées les orientations budgétaires pour 2015.

Ses priorités d'orientations budgétaires sont celles du développement humain, du développement urbain et du développement des territoires.

Les fonctions supports de l'entreprise municipale, finances, ressources humaines, moyens logistiques et celles, régaliennes de la collectivité (police, état civil et activités connexes) viennent concourir à la dynamique de ces 3 priorités.

Les services techniques apportent également leurs ingénieries de moyens aux projets les plus transversaux de la collectivité et pour ses fonctionnalités les plus structurelles.

Préambule DGA Développement Urbain :

Le développement urbain poursuit deux objectifs prioritaires :

- Veiller à ce que chaque dionysien bénéficie d'un habitat digne, quel que soit ses moyens,
- Impulser l'aménagement de court, moyen et long terme de la cité avec l'ambition d'un mieux vivre pour tous :
 - Fluidité des déplacements et des transports, notamment collectifs,
 - Restructuration et requalification de l'habitat et de son environnement à vocation collective,
 - Stratégie et émergence de grands projets, nouveaux facteurs dynamisants de la vie et de la richesse collective de la cité,
 - Insertion positive et active de la cité dans les enjeux de développement de la Réunion.

Dans le contexte national contraint qui est aussi celui des collectivités, ces ambitions et objectifs supposent une anticipation permanente des besoins structurants, notamment en foncier, préalables et nécessaires à la mise en œuvre des projets, mais aussi une gestion désormais plus globale et plus stratégique de son patrimoine.

Direction Patrimoine et foncier

En 2015, les missions de gestion du patrimoine dans le cadre des objectifs du projet Municipal seront axées sur la valorisation et la gestion optimale des biens communaux bâtis et non bâtis. Une attention particulière sera portée à une meilleure maîtrise des dépenses et à la mise en œuvre d'une véritable stratégie immobilière.

- S'agissant proprement dit du foncier, la ville poursuivra sa politique de valorisation des biens communaux dormants (délaissés, maîtrise foncière limitée,...) dans l'objectif de générer des recettes (4 M€ à minima) et d'améliorer la gestion de son patrimoine.

Parallèlement, les réserves foncières pour des projets futurs devant être reconstituées, une prospection et une veille active à travers les outils réglementaires tels que les Déclaration d'Intention d'Aliéner seront poursuivies. Le partenariat engagé avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion sera poursuivi et intensifié.

Un autre axe fort répondant à une volonté politique, à savoir favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens, sera poursuivi.

Cela concernera aussi bien les occupants de terrain à usage d'habitation dans le cadre d'un marché confié à la SEMAC, que les entreprises occupantes de foncier communal dans les zones d'activités de la commune (Finette, Foucherolles, Patates à Durand, La Montagne, Montgaillard)

- Parallèlement, la gestion « vivante » des terrains et logements communaux se poursuivra avec :
 - la poursuite des enquêtes de terrain en vue d'une régularisation des occupations sans titre
 - la mise à jour de tous les baux d'occupation, renouvellement essentiellement, et le suivi des loyers en collaboration avec la trésorerie

- Enfin, le foncier étant la base de tout projet, une attention particulière sera portée au traitement des problématiques foncières dans le cadre des grands projets de la commune afin de créer les conditions de réussite de ces projets.

- Concernant les occupations de biens communaux, sur la base d'un inventaire du patrimoine bâti de la commune qui sera lancé, les objectifs seront les suivants :

- la poursuite de la mise en place d'une véritable coordination de la gestion des **locaux mis à disposition des associations** avec la recherche permanente d'une mutualisation et d'une optimisation des locaux
- la libération progressive des logements de fonction des écoles dans l'objectif d'autres affectations telles que les micro-crèches qui font l'objet d'un plan stratégique sur le territoire communal ou encore des activités péri-scolaires.

Enfin, s'agissant des locaux communaux propres à l'occupation des services municipaux, une véritable réflexion de stratégie immobilière sera initiée avec pour objectif des économies d'échelle passant notamment par un regroupement des services dans des locaux dont la ville serait propriétaire afin de réduire la pression financière sur le budget de fonctionnement de la commune.

Pour tous les locaux communaux accueillant des personnes extérieures (bâti scolaire, locaux ouverts au public, aux associations,...), des diagnostics seront lancés pour mise aux normes par étapes d'une politique de mise en sécurité (D.U, ERP, ...) et en accessibilité, en lien avec une programmation de travaux par la DGA ST.

Direction de l'Urbanisme

Les missions de la direction de l'urbanisme restent centrées sur la qualité de l'accueil du public en adéquation avec le label Qualiville® obtenu en 2014 et l'accompagnement des administrés dans toutes leurs démarches relatives au droit des sols (renseignements d'urbanisme, instruction des dossiers, contentieux pénal et administratif ...). Dans cette optique, les missions de l'ADIL et du CAUE seront reconduites afin d'appuyer le service. Un bilan et une proposition d'évolution du Portail Citoyens seront réalisés.

La direction de l'urbanisme sera également au cœur des Grands Projets de la mandature en s'associant en amont pour garantir efficacité et sécurité juridique des opérations. Une attention particulière sera portée à l'étude de projets constituant des apports durables d'activité à la collectivité.

Enfin, la direction de l'urbanisme porte un regard spécifique sur la préservation du patrimoine notamment en centre ville depuis l'adoption de l'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine). Applicable depuis novembre 2013, un premier bilan a été tiré débouchant sur une volonté de modification de ce document pour une amélioration des règles de construction dans la zone.

Direction Aménagement, grands projets et mobilité

Les missions de la direction de l'aménagement, des grands projets et de la mobilité seront axées sur la poursuite des opérations d'aménagement en cours, l'avancement des grands projets, la programmation de logements sociaux, la conception du Saint-Denis de demain et l'adaptation des outils de planification de la ville.

Opérations d'aménagement

Outre la planification, notre préoccupation est d'aménager le territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les outils ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et RHI (Résorption

974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

d'Habitat Insalubre) sont très utilisés. Dans ce dispositif la Ville impose le quota minimum de 25% de logements sociaux.

Plusieurs secteurs sont déjà en phase opérationnelle (ZAC Colline des Camélias, ZAC Canne Mapou, ...). Les travaux de viabilisation sont en cours et les logements sont également en chantier ou devraient démarrer en 2015.

D'autres secteurs, comme Bretagne (centralité), Bellepierre (centralité), ou Providence vont entrer en phase d'étude tandis que des orientations stratégiques doivent être prises sur des opérations comme ZAC Canne Mapou 2.

La Ville traite la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe / Caramboles, Petite Ile, Saint-François / Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

Dans ce cadre, elle concourt également à la production de logements sociaux et plus particulièrement à l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens.

Les études sur Moulin Cader permettront de dire s'il y a lieu d'ouvrir une nouvelle opération RHI.

Les grands projets

Le projet phare du « cœur vert familial » est quasiment terminé. Les dernières levées de réserves auront lieu en 2015.

Sur le projet Espace Océan, les travaux sur les îlots se poursuivront tandis qu'un nouveau permis de construire (PC), tenant compte des observations de la ville et de l'Etat suite au 1^{er} PC sera déposé fin du 1^{er} trimestre.

Après la validation d'un scénario pour la Nouvelle Entrée Ouest en 2014, des études complémentaires (1,8 M€) cofinancées par la Région seront conduites en 2015 afin de pouvoir passer en Maîtrise d'œuvre.

Un partenariat avec l'Etat et la Région pourrait par ailleurs se construire afin de lancer les études de la Nouvelle Entrée Est Littorale.

La phase étude du PRU Nord Est Littoral (PRUNEL) sera réalisée et conduira à la signature d'un protocole avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain afin de réaliser le second PRU de la ville.

Après la livraison d'un 1^{er} site en 2014 (Garage Municipal à la Bretagne), le projet Eco Box rentrera pleinement en phase opérationnelle avec la livraison de la tranche 1 du projet (40 boxes) et le lancement des études pour la tranche 2 (60 boxes).

En matière de transports et de déplacements, la ville travaille aux côtés de la CINOR sur la projet RITMO, destiné à doter les hauts de la commune de liaisons téléphériques avec les bas de la commune, en connexion avec les autres modes de transports collectifs, optimisés et en réseau (Montagne, Brûlé).

Direction du Plan et SIG

Selon ses principales raisons d'être, la Direction du Plan & du SIG apportera ses compétences – notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, implantations, bornages, et toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles au cours de cet exercice 2015.

Direction transversale par excellence, le Plan & SIG n'oubliera pas de poursuivre le développement du Système d'Information Géographique, en essayant de le rendre encore plus convivial et d'y ajouter des applications susceptibles d'améliorer sa performance (ex : 3D). Un audit est prévu afin d'étudier les meilleures options d'évolution possible.

Le projet de rénovation urbaine des camélias, « véritable chance » pour Saint-Denis concerne 13 000 personnes, du quartier des Camélias.

Le projet est maintenant entré dans sa phase chantier :

- ♣ Le réaménagement des voies permettant le désenclavement et la structuration du quartier (livraison 2014 à 2016)

- ♣ Une amélioration des équipements publics :
 - Sportifs (gymnase château Morange, début du chantier 2013, livraison fin 2014)
 - Educatifs (école Françoise Mollard (chantier 2015-2016)
 - Équipement culturel phare (Château Morange (chantier 2015 -2016)

- ♣ Des actions multiples afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements :
 - Réhabilitation résidentialisation; (1049 logements de 2014 à 2016)
 - Production de logements neufs, (122 logements SIDR seront mis en chantier et livrables en 2016)
 - Vente des logements sociaux aux habitants

L'ensemble de ces chantiers va permettre l'application volontariste de la clause d'insertion spécifique, représentant 7% minimum des heures travaillées réservées aux habitants de cette zone urbaine sensible.

En concertation étroite avec la population, deux équipements structurants ont été précisés, les études de maitrises d'oeuvre aboutiront en 2015 pour des mises en chantier en 2016

- Équipement associatif (Academy hauts camélias - chantier 2016-2017)
- Équipement associatif (Espace socio culturel château Morange- chantier 2016-2017)

2015 devra préparer l'avenant de sortie de convention adossé au Plan Stratégique Local.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA DGA SERVICES TECHNIQUES

De par ses compétences transversales, la DGA des Services Techniques assure une fonction support déterminante pour compléter, mettre en œuvre et structurer les dynamiques de développement de la Collectivité.

Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien

Offrir des espaces de proximité

La politique d'aménagement d'aires de loisirs va se poursuivre en 2015 dans le cadre des travaux engagés par la Ville.

Le réaménagement de la Pépinière a été mis en œuvre en 2014 pour une livraison en 2015. Les travaux tournent autour de l'axe pédagogique avec un accueil des écoliers de la Ville et en y associant une orientation forte sur le développement durable.

Offrir une ville propre

Saint Denis, ville propre reste une priorité de l'équipe municipale, avec la poursuite des actions de nettoyage et d'entretien régulier des espaces publics, ce qui représente globalement un effort financier annuel de plus de 3.2 M€.

La Ville poursuivra ses actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l'insalubrité avec le maintien d'un cadre de vie de qualité (propreté des espaces publics et entretien des espaces verts) en complément des actions menées dans chaque territoire communal avec ses propres moyens.

Après le diagnostic environnemental entrepris en 2014, l'opération de réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque démarrera en 2015.

Offrir une ville sécurisée

Suite au diagnostic réalisé en 2011-2012, sur les ouvrages d'art communaux (ponts, passerelles, soutènements), des travaux sur le pont de la Délivrance seront entrepris selon les préconisations de la maîtrise d'œuvre engagée.

Le schéma directeur des eaux pluviales sera disponible dès 2015 et apportera à la Ville les premières indications en matière de prospective et de programmation de travaux dans ce domaine.

Les études de sureté et de sécurité des digues sont en cours de finalisation. La phase opérationnelle sera élaborée en lien avec les services de l'Etat sur les années à venir.

Garantir une eau de qualité pour tous

Réactualiser le schéma directeur de l'eau potable

Le dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville (SDAEP) a été voté en 2010 et donne les premières orientations stratégiques de la politique de l'eau à Saint-Denis.

Après 5 ans, il est nécessaire de réactualiser ce schéma et de vérifier si les orientations en cours sont en accord avec la stratégie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

A cette étude, il sera également associé une réactualisation de l'étude prospective du Budget Annexe de l'Eau, afin de vérifier la cohérence des recettes/des dépenses.

Sécuriser la ressource

➤ Poursuivre l'instauration des périmètres de protection (captages et forages) 56 % de la ressource distribuée est régularisée. Il reste à la Ville à étendre cette réussite aux 17 autres captages/forages, qui représentent 44% des ressources distribuées.

En 2015, le projet d'envergure de régularisation de captage du Seuil de Bellepierre va être mis en œuvre, afin de répondre aux obligations réglementaires inscrites dans son arrêté préfectoral. Ces travaux sont estimés dans leur globalité à 9 millions d'euros pour 3 ans, dont 3,5 millions d'euros en 2015-2016.

Les équipements des deux forages, à la Trinité (forage Trinité 2) et sur le site du CERF (CERF 3), seront finalisés. Ces travaux sont estimés à 500 000 euros chacun.

➤ Garantir la ressource en eau (stockages, ...)

Dans la continuité de la sécurisation en qualité et en quantité de la ressource en eau, deux sites vont faire l'objet de lancement d'études pour la réalisation de nouveaux réservoirs et la réhabilitation de réservoirs existants. Ceci afin d'augmenter les capacités de stockage de la Ville. Ces nouveaux ouvrages participeront pleinement à la sécurité de l'alimentation en eau potable, avant la réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre et assurer ainsi la continuité de service.

Ces sites sont localisés :

- L'un proche du Chemin Grand Canal avec le site du Réservoir de l'Est pour un montant estimé autour de 5,8 millions d'euros;
- L'autre dans le quartier des Camélias, proche des immeubles de la SIDR Laverdure pour un montant estimé autour de 2 millions d'euros.

L'ensemble de ces travaux, initiés en 2015, se concrétiseront sur la durée du mandat.

Perfectionner les Filières de traitement

➤ Réhabiliter les infrastructures de traitement de l'eau

Dans l'effort particulièrement important qu'entreprend la Ville pour la modernisation et la mise aux normes de ses installations de production d'eau potable (Station principale de Bellepierre et ses stations annexes), le projet de réhabilitation de la station de potabilisation de la Bretagne démarre dès le début de l'année 2015 pour un montant de 3,5 M€.

Cet investissement participe aux actions de développement durable qu'engage la ville en renforçant la distribution gravitaire dans la partie haute de Saint-Denis.

A noter que de tels équipements s'amortissent sur une durée de 50 ans.

Développer et améliorer la performance du réseau :

Qualité et Rendement

➤ Renouveler les canalisations et sectoriser le réseau

Après de nombreuses campagnes de renforcement et de renouvellement de réseau, la Ville a participé de manière conséquente à la diminution des déperditions d'eau. Comme l'enjeu reste d'actualité, il est important maintenant de renforcer le rôle du délégataire et d'arriver à délimiter les limites du domaine public/privé des réseaux de distribution.

Dans l'objectif d'optimiser ces interventions sur le réseau, une étude diagnostique du patrimoine réseau eau potable va être lancée en 2015. Les conclusions de l'étude permettront l'élaboration d'un programme pluriannuel d'interventions.

Dans l'attente de ce programme et afin d'assurer la continuité des zones à urbaniser, la Ville restera attentive aux travaux à mener à hauteur de 2 M€.

Développer l'accessibilité de la ville

S'agissant des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, culturels, bâtiments administratifs ...) la politique d'accessibilité sera poursuivie.

La mise en place d'un Agenda Programmé d'Accessibilité engagera la ville à lancer des études et des aménagements adéquats afin d'être en conformité avec ses obligations légales de mise en œuvre, telles que négociées avec l'Etat.

Construire Saint Denis pour les générations futures

Favoriser le développement harmonieux de la ville

Près de 5 M€ sont consacrés aux travaux d'infrastructure, réhabilitations, travaux de sécurité routière dans les différents secteurs de la ville.

Pour répondre à la forte urbanisation dans les écarts, l'effort consacré à la restructuration, le renforcement et l'extension des réseaux électriques moyenne et basse tension sera maintenu.

Développer des énergies renouvelables

Les travaux du SWAC (climatisation à l'eau de mer), sous maîtrise d'ouvrage du SIDE0, doivent être engagés courant 2015. Les services de la Ville devront mener conjointement des opérations connexes afin d'optimiser des infrastructures réalisées pour ces équipements.

Maîtriser les ressources

Suite au schéma d'optimisation des conditions de gestion du réseau d'éclairage public, un programme rationnel de renforcement, de modernisation et d'amélioration de la sécurité de ces installations d'éclairage public est mis en œuvre. Ces nouveaux équipements seront générateurs d'économie d'énergie.

Par ailleurs, les services vont poursuivre un travail systématique de contrôle et analyse des incohérences en matière de consommation d'eau des divers bâtiments et équipements communaux, permettant, sur des réseaux vieillissants, une recherche systématique et réparation des fuites d'eau. Ce travail a d'ores et déjà permis une réduction significative des volumes consommés.

Faire de Saint-Denis un phare économique, intellectuel, culturel et sportif.

La Ville est partenaire des Jeux des Iles. Elle a sur son territoire la majorité des ligues et comités et participe ainsi au développement de la vie sportive Dionysienne.

Les locaux sportifs du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) sont inadaptés. Un équipement structurant sera construit afin de répondre au développement constant et important des licenciés. Cette nouvelle structure permettra de mutualiser les moyens avec d'autres ligues logées actuellement dans des locaux exiguës (Ligue de Rugby, l'Office Réunionnais des Echanges Sportifs et Educatifs).

Le CROS sera la plaque tournante et le siège administratif du Comité d'Organisation des prochains jeux des îles de l'Océan Indien.

Ces Jeux sont des compétitions multisports créées à l'initiative de La Réunion en 1974 lors de la constitution du CROS. Organisés tous les 4 ans, les JIOI représentent un véritable enjeu de coopération sportive, économique et touristique dans la région Océan Indien, et favorisent la promotion de politiques sportives, le développement et l'amélioration du niveau de pratique par des rencontres entre les jeunes de la zone. Plus de 2200 participants, dont 2000 athlètes et cadres, sont attendus sous les couleurs des : Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles, Maldives et La Réunion.

de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Des travaux seront ainsi réalisés sur les sites de Champ Fleuri, du stade J. Ivoula et de la piscine du Chaudron (Aménagements, sécurisation de site, équipements, chauffage de la piscine) afin de permettre que les jeux des îles se passent dans les meilleures conditions possibles.

La Ville poursuit la réfection du bâtiment historique « Eglise de la Délivrance »

Après une première phase visant à restaurer les parties extérieures et protéger l'édifice classé monument historique des outrages de l'eau, la phase B concernant la restauration intérieure débutera en 2015. Ces travaux auront pour objectif la restauration de la voûte, des murs, des décors peints et la reprise du dallage ; la réfection de l'éclairage ; la restauration du mobilier en bois et la révision des cloches ainsi que la restauration des éléments classés : caveau des prêtres, oratoire, grotte, calvaire et escalier de la place, tout en permettant la poursuite de l'office.

Amélioration des conditions d'accueil des enfants

Le Groupe Scolaire Herbinière Lebert, construit au début des années 1980, connaît depuis plusieurs années des problèmes d'étanchéité récurrents. Malgré de multiples réparations, l'étanchéité des toitures est toujours défectueuse. Pour résoudre ce problème d'une manière pérenne, la Commune remplacera, sur l'intégralité du groupe scolaire, les toitures « schingle » existantes par des toitures tôles en aluminium. Cela permettra de traiter l'isolation thermique des salles, le renforcement de la solidité des charpentes et la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des coursives. De plus, il est nécessaire d'installer des classes modulaires provisoires afin de libérer les salles durant les travaux.

Par ailleurs, des travaux de maintenance sont régulièrement engagés tout au long de l'année sur la totalité du patrimoine scolaire (soit près de 2 millions d'euros).

Un habitat de qualité pour le plus grand nombre

Amélioration des conditions de vie des dionysiens

En 2013, la ville a commencé un programme de réhabilitation de 30 logements du LTS LES ALAMANDAS. L'immeuble a été construit courant 1987 et n'avait jamais bénéficié de réhabilitation, à l'exception du remplacement des menuiseries du côté Est. Les travaux se poursuivront en 2015, pour une livraison courant du second semestre.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA DGA DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les engagements de la nouvelle équipe municipale qui met l'humain au centre de son projet politique vont devoir intégrer de facto les enjeux liés à la maîtrise des dépenses.

Pour cette année 2015, l'ensemble des directions du Développement Humain œuvrera de concert avec le Développement du Territoire afin que la dimension de proximité trouve toute sa place dans la mise en œuvre des projets.

Favoriser la réussite éducative

En matière de promotion humaine, l'EDUCATION demeure l'axe prioritaire de l'équipe municipale comme pour le précédent mandat. Il s'est traduit par l'élaboration d'un PEG 2 dont la finalité est la haute qualité éducative, avec le maintien du budget du PEG et de la caisse des écoles et la validation du Projet Educatif De Territoire en Septembre 2014, par le Conseil Municipal.

Poursuivre la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires

Démarré en 2014 avec le lancement de la première phase de cette réforme, le dispositif RRS sera dans sa configuration définitive à la rentrée de janvier 2015. Les animateurs Temps Périscolaires (ATP) recrutés seront inscrits dans un plan de formation répondant ainsi aux enjeux liés à cette réforme et à la qualité des activités proposées aux enfants.

Concernant la mise en œuvre de cette réforme, les objectifs de 2015 seront les suivants :

1. Développer l'offre Activités Récréatives et Educatives (ARE) et Temps d'Activités Périscolaire (TAP) dans les 44 écoles élémentaires ;
2. Développer la formation des animateurs Temps Périscolaire (ATP) ;
3. Cadrer juridiquement les ateliers ARE et TAP par une procédure de consultation ;
4. Améliorer le processus d'inscription et de suivi de module grâce au nouveau logiciel périscolaire ;
5. Mettre en place un suivi qualitatif avec des indicateurs afin de mesurer l'efficacité et les résultats de ces ateliers sur les enfants ;
6. Obtenir un agrément de la DDJSCS sur les 44 écoles de la Ville pour bénéficier des recettes de la CAF ;
7. Mettre en place des statistiques via une base de données cohérente, fiable et exploitable.

Afin de continuer à offrir une prestation de qualité aux enfants sur les activités périscolaires notamment à la garderie et les Bons Plans Vacances, il s'agit, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, sur le volet jeunesse, de maintenir l'offre existante et de développer un suivi plus qualitatif auprès de nos partenaires associatifs chargés de la mise en œuvre de ces actions.

La Caisse des Ecoles, partenaire actif de la Ville dans le cadre du Projet Educatif Global, apportera la meilleure réponse à la ville pour la réussite scolaire des enfants, à travers notamment des dotations aux écoles.

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire des enfants des écoles publiques par des aides aux élèves et au fonctionnement des directions des écoles. Cette aide a pour but de permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible en veillant à la réduction des inégalités tant sur le plan matériel et intellectuel que culturel.

Elle se traduit par :

Une aide à la pédagogie

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

- La dotation par élève : pour l'achat essentiellement de livres scolaires, de petits matériels pédagogiques et de livres de BCD
 - L'aide aux classes d'intégration (CLIS)
 - L'aide au fonctionnement des classes
 - L'aide aux enseignants de la classe d'initiation (CLIN)
 - L'ouverture de nouvelles classes
 - l'aide aux intervenants des réseaux d'aide aux enfants en difficultés (RASED) et aux psychologues scolaires
 - Les livrets d'évaluation scolaire
 - Le matériel pour le plan anglais (livres, Cdroms, fournitures pour le développement de la pratique de l'anglais)
- Une aide au fonctionnement des directions d'école
 - une aide forfaitaire afin de permettre l'achat de petites fournitures (papier, timbres, enveloppes, encre pour télécopieur...)
 - une aide forfaitaire pour l'achat de consommables informatiques (cartouches d'encre pour les imprimantes)
 - une aide à l'équipement des écoles
 - le renouvellement des matériels audiovisuels (téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD, lecteur MP3/CD...)
 - l'acquisition d'appareils photos numériques pour les écoles sur la base d'un projet validé par les inspections de l'éducation nationale
 - l'acquisition ou le remplacement des machines à laver pour les écoles accueillant les enfants des écoles maternelles
 - la réparation de matériel (appareils audiovisuels, ...)
 - le renouvellement du mobilier des BCD et du fonds documentaires

Ces équipements sont financés sur la section investissement.

- Une aide aux familles dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées

La Caisse des Ecoles attribue une subvention à l'école sur dossier pour les sorties scolaires avec nuitées.

Elle intervient sur la part des familles les plus démunies, par école et par année. Les critères sociaux seront privilégiés. Les enfants des écoles élémentaires sont les principaux bénéficiaires de ces sorties, où ils profitent des prestations (repas..) et des animations du Centre d'accueil.

- Une aide à la participation aux projets d'écoles et au soutien à la mise en place d'activités artistiques et culturelle à l'école

Il importe de les soutenir dans la mesure où ils favorisent l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages notamment les activités artistiques, culturelles...

Cette dotation vise à financer les prestations de service des intervenants artistiques, culturels et sportifs dans le cadre des projets d'écoles. Les projets scolaires sont réalisés sur le temps scolaire et devront être validés par l'IEN de rattachement.

Enfin, la Caisse des Ecoles, en tant qu'outil du Projet Educatif Global, met à disposition de la ville le personnel, notamment les emplois aidés et les vacataires. Pour 2015, elle interviendra en collaboration avec la Ville pour l'embauche de nouveaux Assistants du Temps Péri-scolaire complémentaire.

Mettre en œuvre la gratuité de la restauration scolaire

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

La Direction de la Restauration Scolaire a été nouvellement créée et constitue un des axes majeurs du projet politique. La restauration scolaire assure principalement des prestations de repas (production et service) pour les enfants des écoles.

- en temps scolaire (33 semaines)
- 19 859 collations / jour
- 19 423 déjeuners / jour.
- hors temps scolaire :
- les « Mercredi jeunesse » : 1745 repas / mercredi sur 33 semaines
- les « mini centres » : 1215 repas/jour (sur environ 30 j/an)
- les Centres de Loisirs Sans Hébergement (2 815 repas/jour sur 42 jours / an).

L'ensemble constitue environ 6 millions de prestations à l'année, ce qui représente en nombre de repas servis, une des restaurations municipales la plus importante de France à gérer. Ces repas sont produits et distribués sur place (en liaison directe) sur 67 sites de production, éclatés sur l'ensemble du territoire dionysien. Pour 2015, les orientations définies seront les suivantes :

– modernisation de la restauration scolaire

S'agissant d'une nouvelle direction, l'enjeu pour l'équipe portera sur la modernisation de la restauration municipale au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires par :

- La recherche du mode de gestion le plus efficace de la restauration collective.
- La recherche des pistes d'économie.
- La poursuite des travaux de rénovation, d'extension et de remise aux normes des cantines en relation avec la CINOR.
- mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire

Les prestations offertes aux enfants dans le cadre du périscolaire, donc hors temps scolaire, sont gratuites. Le repas fait partie également des moments de vie de l'enfant et la restauration scolaire est une opportunité d'éducation à la santé. C'est pourquoi, par analogie avec les prestations périscolaires, il est proposé d'aller progressivement vers la gratuité des repas pour les enfants dionysiens. Pour la rentrée scolaire 2015, une 1^{ère} étape sera mise en place.

Investir dans notre jeunesse

Dans sa nouvelle organisation, la ville a fixé la jeunesse comme cible prioritaire et de ce fait elle a créé une direction de la jeunesse dont les missions pour 2015 seront axées autour :

- De la réalisation d'un état des lieux des actions menées sur le territoire en direction de cette population, aussi bien en interne qu'en externe,
- De la définition du projet politique de la jeunesse,
- Et du lancement des projets du mandat en direction de la jeunesse avec la mise en place des premières bourses de voyages, du lancement du forum participatif de la jeunesse dionysienne et de la constitution du conseil des jeunes dionysiens avec les acteurs du territoire, et du lancement de l'étude sur la gratuité des transports en commun en partenariat avec la CINOR.

Faciliter l'autonomie des parents par la création de places dans les structures d'accueil du jeune enfant

En 2015, la Direction de la Petite Enfance, en partenariat avec le CCAS, poursuivra son effort pour optimiser l'accueil collectif au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. Une meilleure

Accusé de réception en préfecture
374 219740 115 2614 1288 19700 21 DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

adéquation sera recherchée entre les moyens matériels et humains, pour offrir un service de qualité à la population dionysienne au niveau de l'accueil de la petite enfance.

Le développement des micro-crèches et la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec le développement de l'offre sur le territoire.

Pour répondre à l'objectif ambitieux de la ville de créer 500 places supplémentaires pendant la durée de la mandature, sous différentes formules d'accueil, dans le cadre d'un nouveau plan dirigé vers la petite enfance et la parentalité, la Ville consolidera l'offre municipale, tout en poursuivant son soutien à l'initiative privée en développant de nouvelles solutions d'accueil des enfants. Dès 2015, des projets territoriaux tels que des pôles parent/enfant, des Lieux d'Accueil Enfant Parent, des micro-crèches ou jardins d'enfants, ont d'ores et déjà été identifiés.

La contractualisation du Contrat Enfance Jeunesse 2 sur la période 2014 à 2017, en partenariat avec la CAF, prend donc toute sa place sur le volet enfance de la ville. Ce dispositif, lors de la précédente contractualisation (2010/2013), a permis la création de 186 places d'accueil ainsi que la création de 60 emplois. Une subvention sera accordée aux établissements d'accueil du jeune enfant, pour chaque place supplémentaire créée par an.

Développer les Très Petites Sections.

La Ville sera force de propositions en termes de développement des Très Petites Sections. Le partenariat existant auprès de l'éducation nationale sera renforcé afin de favoriser la création de classes TPS supplémentaires sur le territoire permettant l'accueil des élèves de 24 mois.

Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leur famille par un programme de réhabilitation des structures d'accueil de la collectivité.

Dans le cadre de ce programme, 2 établissements seront concernés par ce travail de mise aux normes. Il s'agit de la Crèche Les Tulipiers au Moufia et du Multi Accueil Paul Demange au centre-ville.

A cette direction, sera rattachée la Convention Territoriale Globale (CTG) dont l'objectif, pour 2015, sera la validation du bilan du précédent contrat et la contractualisation de la nouvelle CTG pour la période 2015/2017.

Poursuivre et consolider la politique culturelle

Trois grandes orientations ont été définies par la ville en matière de politique culturelle :

- Faire de la Ville un phare culturel et artistique, tant au niveau régional que national et international ;
- Faire de la culture pour tous et par tous, c'est-à-dire favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre ;
- Faire de la jeunesse un axe thématique prioritaire en lui donnant non seulement accès à des spectacles, mais encore en lui proposant des modules pédagogiques pertinents,

Pour mettre en œuvre ces orientations, les grands chantiers de 2015 mettront l'accent sur la notion de structuration :

- structuration des liens avec les partenaires et les publics, par le biais d'un redéploiement territorial des actions (notion de « médiation culturelle et artistique ») ;
- mais également structuration de l'offre culturelle en termes d'équipements.

2015 est ainsi l'année de fin de chantier pour l'Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique (mise en conformité du bâtiment, insonorisation des salles, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.).

2015 est également l'année de démarrage des travaux de réhabilitation de l'équipement phare du Réseau de Lecture Publique, la Médiathèque François Mitterrand. Il s'agira alors de territorialiser non seulement les fonds de la Médiathèque, mais également ses actions culturelles et artistiques, afin de

dynamiser davantage l'ensemble du réseau de la Ville (dans les bibliothèques de quartier notamment, mais aussi par le biais de l'acquisition de deux médiabus pour les Hauts de la Ville).
Un schéma de la Lecture Publique à l'étude à la CINOR (en cours) permettra en outre d'harmoniser cette thématique sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette harmonisation croisée de la Ville au sein de l'intercommunalité se verra renforcée par l'ouverture en fin d'année de l'espace de création, de production et de diffusion de la Cité des Arts. Cet établissement multidisciplinaire est amené à devenir un outil majeur de la médiation culturelle sur l'ensemble du territoire (à noter par ailleurs que la gestion par la Ville du Palaxa, du fait de la création de la Cité des Arts, prendra fin courant 2015).

La ville a signé avec l'Etat une convention pour l'obtention du label Ville d'Arts et d'Histoire au sein de laquelle elle s'engage à mettre en œuvre une politique de valorisation de son patrimoine et de sensibilisation à l'architecture. En 2015, elle procédera au recrutement de l'animateur chargé de mettre en œuvre les dispositions de la convention.

L'ensemble de ces points peut ainsi être résumé en rappelant que depuis plusieurs années déjà, la vie culturelle et artistique de Saint-Denis est organisée autour de l'animation de l'espace public, du développement culturel et artistique et enfin de la connaissance du territoire et de son histoire par ses habitants.

Animer une ville, littéralement « lui donner une âme », c'est faire vibrer l'espace public en organisant des spectacles gratuits, qui sont tous autant de lieux de vie permettant de se rencontrer, d'échanger, de discuter (la fête de la musique, le Jazz ô Barachois, la Fety Gasy, Kabarachois).

Le développement culturel, lui, se voit moins car il ne consiste pas à organiser des manifestations, mais à donner des clés à chacun qui le souhaite pour apprendre un art, le pratiquer au contact de professionnels (ateliers dans les écoles, résidences d'artistes, etc.).

Enfin, comment comprendre la vie culturelle de son lieu de vie sans avoir connaissance de ce qui la constitue?

Des temps forts comme les Journées Européennes du Patrimoine ou encore les conférences régulières ou les cycles de projections-débats (festival des révoltés de l'Histoire du 20 désamb) ont pour objet de donner du sens aux actions en apportant de la connaissance sur des sujets spécifiques.

En somme, «la culture par tous et pour tous», c'est le fait de pouvoir apprendre une pratique artistique, puis de diffuser son savoir dans sa ville.

Favoriser et consolider la politique sportive

En matière sportive, la ville consolidera son investissement à travers :

- l'intervention des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives auprès des publics ciblés :
 - Les scolaires des écoles primaires :
 - En plus de la poursuite des activités traditionnelles, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une implication importante dans le Temps d'Activité Périscolaire en proposant aux élèves la découverte de nombreuses activités sportives après les heures de cours,
 - L'école municipale des sports :
 - La poursuite de la pratique des disciplines traditionnelles
 - 600 pratiquants sur l'année scolaire 2014/2015 pour 17 disciplines sportives proposées
 - Le dispositif « ELLE EST SPORT »
 - Le maintien des activités habituelles, l'aquagym et la zumba ont remporté un vif succès au cours de la saison dernière. Pour la nouvelle saison, les dionysiennes vont pouvoir s'adonner à la pratique du Taï Chi et bénéficier d'un complément d'heures de yoga. La nouveauté de ce dispositif en 2015, c'est qu'il sera accessible également aux femmes porteuses de handicaps.
 - Les personnes porteuses de handicaps :

Une bonne trentaine de personnes concernées par ce dispositif qui se poursuit et mobilise également nos éducateurs sportifs.

Accusé de réception par la préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

- - Le Savoir-Nager

La Ville poursuit un projet qui donne des résultats très satisfaisants. Pour la saison 2014-2015, l'objectif est d'atteindre l'ensemble des classes ciblées.

- - 2015 l'accueil des Jeux des Iles de l'Océan Indien et des grands évènements

- o L'accueil des JIOI :

Evènement majeur de l'année 2015, Saint-Denis a été retenu pour accueillir le Village des Jeux ainsi qu'une grande partie des disciplines présentes lors de cette édition. Deux chantiers sont ainsi en cours :

- La Maison Régionale des Sports : une extension des locaux pour l'accueil de cette grande manifestation
- La réhabilitation des équipements sportifs destinés à recevoir les disciplines sportives à savoir : la piscine du chaudron, sur le complexe de Champ Fleuri : la salle S du gymnase, le dojo régional et les courts de tennis

- o Les manifestations phares :

La tenue du 5^{ème} Meeting d'Athlétisme avec la venue des athlètes de haut niveau se poursuivra, de même que les manifestations récurrentes habituelles :

* la 23^{ème} édition de la Diagonale des Fous,

* les nuits du Roller et de la trottinette, soyons sports, le relais de Saint-Denis portées par l'OMS...

Promouvoir une politique d'intégration et d'inclusion sociale

L'année 2015 signifie la poursuite des actions engagées en 2014, mais avec une montée en charge en terme de développement des missions dans le cadre des volets Handicap et Intégration.

C'est également le lancement du travail préparatoire concernant des projets structurants tels que le Centre Intergénérationnel ainsi que les équipements de territoire.

L'accompagnement de la démocratie citoyenne sera un enjeu important par le biais du Conseil des Sages, des Ateliers de la Commission Communale d'Accessibilité et du Comité Consultatif des Migrants. Ces orientations devront également valoriser davantage les concepts d'Intégration et d'Inclusion sociale qui sont, entre autres, le socle commun à ces 3 pôles. Le Plan d'Action contre l'Exclusion (PACTE) mis en place par la Ville est notre outil de référence.

Ces Orientations, malgré l'ambition en termes d'innovations, tiendront indéniablement compte du contexte budgétaire actuel. Un travail sera mené en ce sens pour « faire mieux avec moins ».

Parallèlement, la transversalité interne sera un axe fort de cette Direction

- Promouvoir une politique du bien vieillir

Les Séniors constituent un réel enjeu humain pour la Ville de Saint Denis. En effet, à l'instar des autres collectivités, la Mairie de Saint Denis devra faire face et anticiper au mieux l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées sur les années à venir. La stratégie est donc de :

- Faire le bilan et réadapter au mieux le plan d'actions dédiées aux Séniors dans le cadre du Plan Senior en Action et en parallèle par rapport au LABEL « Ville Amie Des Aînés ».
- Améliorer les actions de soutien aux Clubs de 3^{ème} âge en partenariat avec l'ODTAR
- Continuer les actions financées directement par la Direction pour promouvoir le vieillissement actif des Séniors
- Travailler en partenariat à construire avec la Direction de la Jeunesse pour diagnostiquer les besoins et attentes dans le cadre du Centre Intergénérationnel.
- Soutenir et accompagner le Conseil des Sages qui contribue à améliorer l'adaptation des réponses aux problématiques des Séniors.
- L'accessibilité pour l'égalité sociale

Le Handicap ne doit pas entraîner une rupture du lien social et engendrer l'isolement, que ce soit dans l'accès aux services, aux sports/culture, au marché du travail, etc..., La collectivité doit favoriser la prise en compte du Handicap en amont dans l'application de toute Politique Municipale.

Les concepts d'Inclusion et d'Intégration sociale y trouvent toute leur place : à l'école, dans les espaces publics, au sein des Accueils Collectifs de Mineurs/Camps d'Ados...

Le travail en amont, avec les Directions thématiques concernées, sur leurs programmations d'actions, doivent inclure aux mieux les personnes porteuses de handicaps non seulement en tant que consommatrices mais en tant qu'actrices.

Afin de répondre à ces objectifs, pour 2015, deux axes de travail sont arrêtés :

1. Instaurer la convention triennale avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) afin de répondre à la réglementation en matière d'embauche de personnes porteuses de handicap.

La mise en place de cette convention permettra à la ville d'avoir un plan d'action et des moyens d'accompagnement financier relativement intéressants ainsi qu'un soutien technique avec la nouvelle Déléguée Interrégionale Handicap qui est mandatée pour accompagner la Collectivité dans ce chantier.

2. Permettre l'accessibilité à tous les ERP afin de faciliter la vie des citoyens : mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

La loi de Février 2005 instaure l'obligation pour les collectivités de rendre accessibles tous leurs ERP, par une mise aux normes programmée dans des délais notifiés. La Mairie de Saint Denis, conformément à la lettre d'engagement qui sera transmise avant le 31 décembre 2014 au Préfet, devra proposer son Agenda d'Accessibilité Programmée avant octobre 2015.

- Faciliter l'intégration des populations migrantes
- L'objectif de ce Pôle est de permettre à tous migrants de Saint Denis de disposer d'un égal accès au droit et de favoriser la cohésion sociale.

Il s'agit de maintenir et développer les actions en direction de ces populations :

- Aide et accompagnement des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...)
- Promotion d'un réseau associatif
- Développement de la Cellule Vie Associative pour répondre à un besoin identifié (accompagnement, orientation, aide administrative, mobilisation)
- Promotion de la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif des Migrants (outil d'aide à la décision et de démocratie participative)
- Promotion de la culture et développement des actions interculturelles afin de faciliter l'intégration des populations migrantes

- Promouvoir l'éducation à la santé :

Pour 2015, il s'agit de mettre en place le plan local de la santé et d'accompagner la mise en œuvre des conventions de collaboration passées entre la collectivité et certains organismes et/ou associations.

En complémentarité avec le Développement Urbain (les projets de vie) et le Développement Humain (les projets de vie), le Développement des Territoires est un des trois axes forts du projet municipal. Dans un contexte socio-économique difficile, l'objectif est de répondre aux besoins de la population au plus proche de leurs préoccupations quotidiennes en favorisant une approche globale de l'individu. En partant de ses 18 quartiers et de leurs spécificités pour organiser le service public et accompagner la cohésion sociale, la Ville veut simplifier le quotidien des usagers, optimiser les ressources et être en interaction avec le citoyen pour organiser le vivre ensemble.

Avec plus de 25 000 dionysiens en recherche d'emploi, le retour à l'activité et l'emploi représente l'enjeu majeur dans les différents quartiers de la Ville. Cet objectif ne peut être atteint que si l'économie marchande, mais également sociale et solidaire, est redynamisée dans les quartiers et que les personnes en recherche d'emploi bénéficient d'opportunités d'insertion diversifiées pour construire leur parcours vers l'emploi. Ce développement d'activités au cœur même des territoires, élargit l'offre de services et de produits en circuits courts de consommation, dans une logique de développement durable.

Le cadre de vie, qu'il soit privé (disponibilité, adéquation au besoin et qualité de l'habitat) ou public (équipements publics de proximité et domaine public), est également un enjeu fort dans l'amélioration de la quotidienneté. La réactivité grâce à l'interactivité avec la population ont un enjeu fort de cette mandature.

Enfin, le «vivre ensemble» conditionne le développement équilibré de chacun des 18 quartiers de la Ville. La Ville souhaite, pour cela, fédérer tous les acteurs du territoire autour de projets partagés et spécifiques à chaque territoire. Cette approche territoriale doit s'appuyer sur le tissu associatif et les outils de la démocratie participative. Pour fonctionner, elle implique une coordination impulsée par la Ville, qu'il s'agisse des quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique de la Ville et les territoires des Hauts mais aussi du reste du territoire communal.

Le développement des territoires implique également une gouvernance en interaction forte avec la population. Les 36 élus des secteurs sont en dialogue permanent avec la population (audience du samedi matin, outil de gestion des audiences, dialogue dionysien,...) et sont moteurs dans les décisions qui impactent la proximité grâce à des instances de gouvernance existantes (enveloppe des travaux de proximité,...) ou en développement pour donner sens au développement des territoires.

L'insertion et le développement d'activités par l'économie de proximité

L'insertion et l'emploi sont des compétences qui relèvent de l'Etat et sont portées par un grand nombre d'acteurs. De par son approche territoriale, la Ville veut catalyser ces initiatives au regard des spécificités.

Insertion

L'équipe municipale s'est engagée à maintenir un rythme soutenu et diversifié en matière d'offres d'insertion afin de permettre à chaque bénéficiaire de construire son parcours vers l'emploi. Cette offre d'insertion se fait dans la proximité pour être un vecteur d'intégration au sein des quartiers de déclinaison en termes de programmation et d'accompagnement des publics en grande difficulté avec :

le recrutement d'emplois d'avenir pour offrir une première expérience professionnelle à des jeunes au sein des services municipaux, mais aussi un soutien important aux associations investies dans ce domaine ;

la mise en action du dispositif européen IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), dispositif à l'adresse des jeunes de moins de 26 ans en partenariat avec la Mission Locale Nord) ;

la réalisation de 200 chantiers d'insertion sur la mandature et sur toute la commune ; dispositif qui doit permettre le retour à l'activité de plus de 3000 personnes

l'accompagnement des chantiers d'insertion à vocation permanente avec pour objectif de fixer des emplois dans les micros territoires ;

le soutien financier aux associations locales pourvoyeuses d'emplois de proximité dans les domaines aussi diversifiés que le sport, la culture, la vie sociale... ; Le monde associatif génère aujourd'hui plus de 4000 emplois sur le territoire dionysien

la mise en place et l'accompagnement des entreprises dans la clause d'insertion pour les marchés de la Ville. Avec une moyenne de 5% d'emploi en insertion dans la réalisation des 240 millions d'investissements du mandat, on peut envisager le retour à l'emploi des personnes.

Par ailleurs, la collectivité entend maintenir ses effectifs d'emplois aidés afin de garantir un certain niveau de qualité de ses services (écoles, environnement...) et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'activités et d'emplois. La nouvelle réforme des rythmes scolaires constitue à lui seul un vivier important.

Economie de proximité

L'approche territoriale de la Ville permet de définir, en cohérence et en complémentarité avec la stratégie globale de développement économique portée par la CINOR, des stratégies locales d'activités et de développement économiques spécifiques aux besoins des habitants et aux potentialités économiques de chaque quartier. Ces stratégies partagées permet de concentrer les efforts sur des objectifs précis afin d'en améliorer l'efficacité.

L'économie sociale et solidaire : CAPAB et le fond de dotation en Economie Sociale et Solidaire

Au sein des quartiers, les besoins en offre de services et de produits de consommation en circuits courts sont importants. Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur un territoire comme celui de Saint-Denis constitue donc une opportunité pour tous ceux qui aujourd'hui sont confrontés aux effets de la crise et qui souhaitent s'engager dans une nouvelle voie, source de responsabilisation et de solidarité.

Pour cela la collectivité réunit les partenaires au sein de la structure CAPAB (Centre d'Accompagnement des Projets Alternatifs et de Biodiversité) afin de renforcer les moyens pour un accompagnement efficace des porteurs de projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire secteur d'activité qui porte en lui un gisement d'activités et d'emplois de proximité. Elle participe également à la mise en place d'un fond de dotation qui permettra d'accompagner les projets sur l'ensemble du territoire, mobilisant le mécénat privé.

La création d'entreprises et la consolidation des TPE/PME via le SBA

La création d'entreprise est une alternative de retour à l'emploi réaliste compte tenu du vivier de jeunes diplômés en recherche d'emploi, du potentiel créatif dans les quartiers et du nombre important de partenaires de la création d'entreprise présents sur le territoire.

L'objectif de la Ville est de proposer un foncier d'entreprise adapté, au cœur de quartiers, notamment au travers des 200 écobox à 200€/mois, mais également de fédérer les partenaires accompagnant ces porteurs de projets autour de plateformes.

Enfin, au travers de son SBA la Ville permet aux TPE/PME de consolider leurs structures en travaillant sur ses chantiers, grâce à une facilitation de l'accès à la commande publique.

Consolidation du tissu économique en place

Accompagnement des entreprises sur le territoire

Toujours en cohérence avec les stratégies locales de développement, il s'agira de garantir aux résidents et aux entreprises les conditions optimales de localisation et d'implantation des activités économiques en répondant à la diversité de leurs besoins, tout en tenant compte de la capacité et de l'utilisation optimale des équipements et infrastructures en place. Ainsi les entrées en phase opérationnelle des projets situés en cœur de Ville, sur littoral nord-ouest, et dans les hauts de l'île à l'image de la restructuration du bourg du Brûlé, doivent être soutenues.

Il conviendra également d'impulser une intelligence économique par une veille sectorielle et générer des activités de niche ou innovante en développant une économie sociale et solidaire respectueuse de l'environnement humain.

Enfin, la maîtrise du foncier opérationnel permettra d'accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée génératrices d'emplois et de richesses du territoire.

Animation commerciale

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Les marchés de la Ville (forains, Petit Marché,...) font l'objet de modernisation aussi bien dans leurs équipements que dans leur gestion, ceci pour garantir l'activité des commerçants et la qualité de l'offre aux consommateurs.

Un nombre important d'animations commerciales sont pérennisés, tels que les marchés de nuit (lieu de rencontres et d'échanges culturels et intergénérationnels porte d'entrée à l'Animation nocturne de la Ville), le Village de Noël, les animations du Carré Piétons,...

L'animation thématique prendra également toute sa dimension à la fois dans les quartiers et dans l'hyper-centre-ville afin d'offrir aux concitoyens des espaces de loisirs et de convivialité.

Habiter les quartiers

Habitat

Au-delà des dispositifs de droit commun, la Ville développe des politiques d'amélioration et de résorption de l'habitat indigne hors droit commun pour répondre à l'urgence des territoires. Cette année encore, la Ville s'engage dans la mise en œuvre des actions d'auto-réhabilitation accompagnées. Des équipes spécialisées, par l'intermédiaire d'associations, remobiliseront les ménages et construiront avec eux des projets de vie sur des territoires tels que la Montagne, Saint François, Le Brûlé, Montgaillard et Bellepierre.

L'amélioration du cadre de vie des locataires des LTS du patrimoine Ville représente un axe fort de la municipalité. Au-delà de la réhabilitation de l'opération « Alamandas », c'est également, 500 000 € qui seront destinés à adapter les logements des personnes à mobilité réduite, à garantir la sécurité de nos locataires et à effectuer les travaux nécessaires afin de vendre un logement décent à chaque locataire souhaitant s'en porter acquéreur.

L'habitat indigne est toujours au cœur du mal logement à Saint Denis. Force est de constater que ce phénomène est de plus en plus diffus. C'est pourquoi, la Ville poursuit son intervention auprès des bailleurs privés ne respectant pas les normes de décence. Le financement d'une équipe pluridisciplinaire, permettant de constater, d'accompagner et d'engager des procédures coercitives, est reconduit en 2014 et s'inscrit dans une mobilisation partenariale avec les services de l'État afin de garantir la pertinence et la cohérence des actions menées sur le territoire.

Dans son travail en partenariat avec les bailleurs de la Ville ce sont plus de 800 logements qui sont aujourd'hui attribués par an sur le territoire, sur la base de critères rigoureux permettant aux bénéficiaires d'évoluer dans un parcours résidentiel.

Propreté et travaux de proximité

Interventions quotidiennes en interaction avec l'usager

Afin d'améliorer sa réactivité et de travailler en interaction avec les usagers, la Ville met en place un outil de signalement d'interventions nécessaires sur le territoire, Allo Mairie. Les interventions signalées ainsi que toutes celles nécessaires sur les territoires se font dans le cadre d'une optimisation des ressources et des règles de développement durable.

Derrière cette interface d'interactivité avec le citoyen, le dispositif territorialisé de propreté et de travaux qui fonctionne actuellement sur le territoire réalise les interventions :

- ***Chef de groupes pilotant des équipes environnement***
- ***Techniciens de proximité s'appuyant sur des régies de travaux***

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Travaux d'amélioration des équipements et du domaine public sur une enveloppe gérée à l'échelle du quartier

Dans le cadre du budget d'investissement chaque secteur dispose d'une enveloppe lui permettant de réaliser les travaux améliorant le quotidien de la vie dans les quartiers. Pour l'ensemble du territoire, cela représente un investissement annuel de plus de 5 millions d'€. Cette enveloppe permet de définir une feuille de route des travaux à réaliser sur les différents secteurs (du canton). Cette feuille de route est élaborée puis suivie grâce à une instance de concertation régulière entre les élus de secteurs, les techniciens et la population (notamment via les conseils de secteurs).

La cohésion des territoires et le service public de proximité

35 projets visant à renforcer le vivre ensemble dans les quartiers

Le projet municipal organise le développement des territoires autour de 35 projets fédérateurs qui doivent permettre de réunir autour de chaque quartier les acteurs économiques, associatifs, institutionnels, ainsi que les habitants afin de conforter les dynamiques collectives et de concentrer les moyens sur des objectifs prioritaires et spécifiques à chaque territoire.

Parmi ces 35 projets se retrouve :

- Le développement du lien intergénérationnel avec le centre intergénérationnel
- L'économie sociale et solidaire avec la mise en place d'épiceries coopératives dans différents quartiers
- Le développement durable avec la mise en place de pôle d'agriculture biologiques mais également de jardins familiaux et d'espaces pédagogiques dans différents quartiers
- Des espaces jeunesse pour un accompagnement global de la personne vers la vie adulte
- La médiathèque / gymnase du Chaudron
- Des plateformes d'accompagnement des entrepreneurs en lien avec les écobox
- L'élaboration participative de plans de mobilité à l'échelle des quartiers
-

La réalisation de ces projets fédérateurs se fait en lien étroit avec les partenaires associatifs et le monde économique, afin d'optimiser et de concentrer les ressources. Cependant cette fédération des partenaires et des habitants autour de projets concertés ne peut se faire que dans le cadre d'une coordination territoriale forte et d'un accompagnement de terrain.

Une coordination et un accompagnement des quartiers

La coordination des territoires s'appuie sur des tissus existants (les associations et les citoyens via la démocratie participative) et implique une organisation de la Ville.

Les citoyens via la démocratie participative

L'animation des instances

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

La ville de Saint-Denis met au cœur de ses préoccupations l'interaction avec les dionysiens. Elle se fixe comme ambition d'enrichir la démocratie participative en systématisant la consultation des citoyens et le dialogue.

A cet effet, plusieurs actions déterminantes interviendront dès 2015 :

- Le renouvellement des 400 conseillers(ères) de secteur (CDS)
- Un plan d'actions pour la formation des CDS et la lisibilité de leurs actions pour plus de reconnaissance.

Ce nouvel élan en matière de démocratie participative intègre également :

- une volonté forte d'entendre les préoccupations et les demandes des habitants sur les thèmes les plus divers. Seront ainsi créés des forums citoyens et des comités d'usagers.
- La participation des jeunes à la vie publique et l'éveil de leur conscience citoyenne avec la création du conseil de la jeunesse dionysienne et des petits dionysiens.
- la participation citoyenne à la réalisation des 35 projets

Le support numérique

En se dotant d'outils numériques (Projet Saint Denis Ville Numérique), Saint Denis propose aux citoyens des médias qui sont aujourd'hui ceux de la participation citoyenne à l'échelle mondiale.

La vie associative des quartiers

La Ville accompagne aujourd'hui près de 500 associations pour un budget annuel de 29 M€. La moitié de l'effort de ces associations se concentrent sur les besoins primaires de la personne (accompagnement social,...), un tiers touche au développement humain (notamment la petite enfance, l'enfance et la jeunesse), enfin les autres actions touchent à l'épanouissement personnel (culturel, sportif,...). Par l'accompagnement qu'elle apporte à ces associations, la Ville veut promouvoir le vivre ensemble et animer la vie du territoire. Ayant obtenu le label Iso 9001 pour la qualité de sa gestion du monde associatif, la Ville dispose d'une gestion rigoureuse des ressources allouées aux associations.

De par son approche territoriale, la Ville accompagnera les associations dans une « culture de projet » afin qu'elles participent à la réalisation d'objectifs prioritaires partagés et que l'impact sur le développement des territoires soit plus fort.

Politique de la Ville sur les quartiers prioritaires

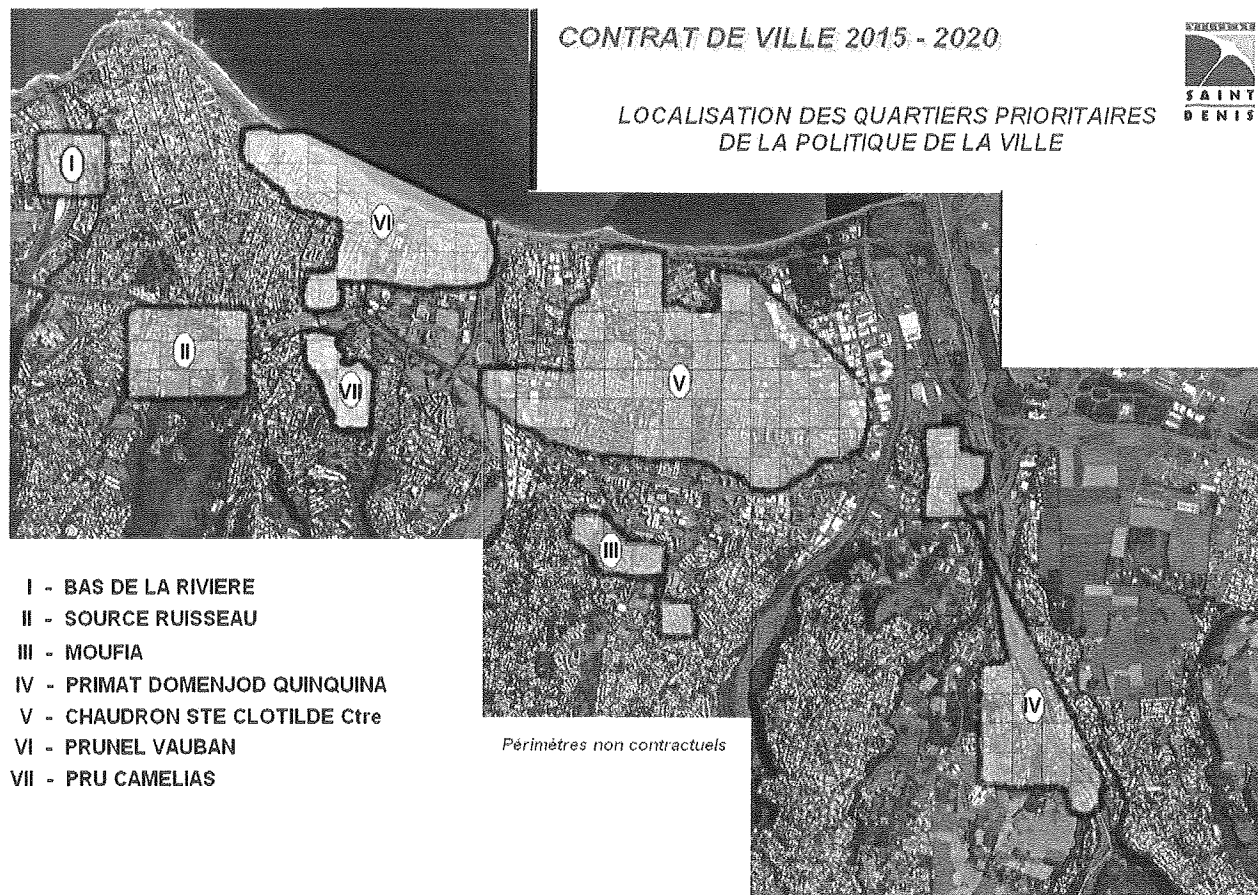
La politique de la ville se réforme à l'échelle nationale avec une transformation profonde des modalités de sa mise en œuvre tant en matière sectorielle que territoriale. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, du 21 février 2014, redéfinit la politique de la ville comme *une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants*. L'objectif affiché est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville. Il contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat.

Un nouveau Contrat de Ville devrait être signé en 2015. Dans le cadre d'un partenariat élargi, il intégrera également le nouveau PRU de la collectivité.

Reçus de la Direction en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

A Saint Denis les territoires définis comme prioritaires sont les suivants :



Sur ces territoires, la Ville, l'Etat et les autres partenaires organiseront la coordination territoriale en s'appuyant sur :

Une ingénierie de projet calibrée à la hauteur des engagements contractuels et en charge de la coordination organisationnelle.

Un programme d'actions pluriannuel et conçu au regard d'objectifs clairs de réduction des écarts et d'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires, chaque action étant adossée d'indicateurs d'évaluation

Un dispositif opérationnel de participation active des habitants qui sont concernés dans l'ensemble du processus de pilotage du contrat de ville

Une mobilisation des dispositifs connexes de la politique de la ville, soit dans le cadre des opérations récurrentes (OVVV, FIPD, lutte contre l'illettrisme, lutte contre le décrochage scolaire, garantie jeunes...) soit au profit des appels à projets sectoriels lancés par les différents ministères au titre de leur action en faveur de la géographie prioritaire.

Les Mairies annexes sur l'ensemble des territoires

Garantir un service public de proximité de qualité

Afin d'assurer aux administrés un accès équitable aux services, la direction s'attachera à déployer l'ensemble des services à la population sur l'ensemble des mairies annexes et centres municipaux (action sociale, état civil, culture et sport de proximité...).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Pour cela le plan d'action lié au label Qualiville sera déployé sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs le programme de réhabilitation des mairies annexes et centre municipaux en cours se poursuivra.

Coordonner les initiatives dans le sens d'objectifs locaux partagés

Au-delà de cette offre de service de proximité, les Mairies Annexes deviennent les catalyseurs des actions des différents services de la Ville et des différents partenaires de leurs territoires pour garantir l'atteinte d'objectifs spécifiques à chaque territoire.

Pour ce faire, les managers de proximité sont accompagnés par les pilotes de chaque projet. Dans les Hauts, cet accompagnement pourra être renforcé par les partenaires du développement des Hauts de La Réunion et le Parc National.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Garantir une gestion financière équilibrée

L'année 2015 constitue la première étape sur 3 ans de la contribution de la collectivité à la réduction du déficit public de notre pays.

Les dotations de L'Etat

Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront donc par paliers successifs de 2015 à 2017. Pour toutes les communes cette baisse portera dès 2015 sur la DGF.

Malgré ce contexte de restrictions budgétaire, la priorité de la ville pour 2015 sera de maintenir sa capacité d'investissement, grâce à une situation financière saine mais aussi au prix d'efforts sur le budget de fonctionnement.

D'autres perspectives de recettes contraintes sont également à prendre en compte :

- les recettes d'octroi de mer : du fait que les importations n'aient pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, la prévision doit être prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer. Au titre de l'exercice 2015, après une légère progression de 2% en 2014, celle-ci devrait se stabiliser.

- les cofinancements éventuels :

- * la fin des cofinancements des aides aux communes par la Région et le Département
- * les aides limitées du FEDER (POE 2014-2020) vers les dépenses structurelles des communes

Dans ce contexte, le choix de la municipalité est aussi de pratiquer une gestion active de la dette.

La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante.

La dette par habitant est encore inférieure à la moyenne de la strate.

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas. L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2015 un niveau de taux toujours inférieur à 3%.

L'endettement de la collectivité devrait rester proche de 25M d'€uros en 2015.

Du fait des mesures volontaristes précitées, le programme d'investissement pour 2015 peut être établi à 55 M d'€uros.

Outre des lignes budgétaires récurrentes sur les nécessaires maintenances des éléments du patrimoine et des équipements communaux utilisés au quotidien, ce sont les projets du PRU des Camélias, des sites sportifs pour les Jeux des Iles de l'Océan Indien, et la poursuite des opérations d'aménagement en cours ZAC et RHI, qui constitueront l'essentiel de ce programme d'investissements.

Mais 2015 est aussi la première année de montée en charge des investissements et projets de territoires, priorités du mandat et conçus à partir des concertations avec leurs habitants.

Cette ambition d'un investissement significatif malgré le contexte a pour corollaire le maintien d'un bon niveau d'épargne nette.

Cette dernière est la résultante d'une politique très volontaire en terme de fonctionnement.

Optimiser les dépenses de ressources humaines, clef de charges de fonctionnement maîtrisées

Les ressources humaines constituent un élément majeur de cette dynamique nouvelle

C'est sur sa masse et sur son évaluation que seront engagés les efforts de rationalisation toutefois contraires aux avancées nouvelles annoncées dans le projet municipal en direction du personnel communal.

Le management des ressources humaines constitue un enjeu majeur pour la performance de l'entreprise municipale. Ainsi, dès 2015, des chantiers importants seront ouverts :

- Amélioration du pouvoir d'achat et de l'efficacité des employés communaux
- Optimisation des départs à la retraite
- Adaptation du temps de travail, dans une logique « gagnant – gagnant »
- Impulser la « forme en entreprise »
- Un nouveau plan pluriannuel de formation va être élaboré et engagé dès début 2015 avec les instances du dialogue social. Il nous permettra de poursuivre notre effort pour la professionnalisation des agents. Un effort particulier de formation en management se poursuivra à destination de l'ensemble des personnels en situation d'encadrement.
- L'entretien professionnel sera une obligation en 2015. Il devra être réfléchi et conçu comme une opportunité pour contribuer au progrès de l'entreprise municipale, et une meilleure implication de tous à son activité.
- La santé au travail des agents reste une priorité également. La prévention des risques professionnels sera poursuivie en 2015 et une nouvelle initiative sera lancée en termes d'actions de prévention pour la santé et le bien-être au travail.

L'ensemble de ces démarches sera menée dans le cadre du dialogue social au sein des nouvelles représentations des élus et des personnels dans les instances paritaires renouvelées : CT, CHSCT, CAP.

Conforter la plus-value numérique et informatique dans le fonctionnement des services

Les Orientations Budgétaires s'inscrivent dans la continuité de plusieurs chantiers dont l'un des principaux aspects repose sur le concept d'Administration Electronique.

* Un nouveau palier en terme de dématérialisation

La mise en place du parafeur électronique a été faite avec succès depuis septembre 2012 pour la signature des délibérations du Conseil Municipal. Le processus doit être étendu progressivement à l'ensemble des services de la Ville. Les flux issus du parafeur électronique utiliseront :

- le nouveau protocole PES V2 pour la transmission des flux budgétaires et comptables à la Trésorerie, obligation légale à partir du 1^{er} janvier 2015.
- Le canal ACTES pour les envois au contrôle de légalité

Par ailleurs, les élus recevront les dossiers du Conseil Municipal par voie dématérialisée sur tablette numérique.

La mise en œuvre obligatoire de la dématérialisation des pièces comptables en lien avec le comptable public devrait être effectuée en 2015.

* Le renforcement de la sécurité des systèmes d'information

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

- La ville doit mettre en œuvre un plan d'actions afin de se mettre en conformité avec les exigences de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) :
Règlementation de l'utilisation des données à caractère personnel
Dans ce cadre, la collectivité effectuera un diagnostic des risques et établira un plan d'action pluriannuel.
- Mise en place d'un site de secours permettant d'assurer la continuité de l'activité et la sécurité des données en cas de défaillance (sinistre, ...) du système informatique central.

* La modernisation des outils et des moyens déployés dans les services de la ville

- En 2015, la ville poursuit sa politique de mise à niveau des moyens d'information et de communication (renouvellement partiel des postes informatiques, harmonisation des outils de bureautiques, ...).

* Le développement et l'accompagnement des Nouvelles Technologies

La mise en œuvre de dossiers importants tels que :

- La mise en phase de points d'accès Internet destinés au public sur le territoire communal
- La participation active à la réduction de la fracture numérique des écoles primaires de la Commune (augmentation du débit interne, renouvellement de postes informatiques...)
- Extension du périmètre d'utilisation de la nouvelle architecture de radio numérique (Plan Communal de Sauvegarde,...)

Outre la gestion optimisée de ses ressources, la collectivité continuera à assurer des missions régaliennes.

Le respect des missions régaliennes

Le budget de 2015 prendra en compte, comme chaque année, les charges liées à l'exercice de ses missions.

Ces missions particulières porteront notamment :

- sur la numérisation progressive des demandes informatiques de l'Etat Civil dans les mairies annexes
- sur l'organisation des opérations électorales de mars et de décembre 2015
- sur le recadrage du Contrat local de Prévention de la Délinquance en parallèle du nouveau contrat de Ville à conclure.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141208-14730-2B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE